Déclaration CTM 15 décembre 2021

Alors qu'une 5ème vague de la pandémie s'amorce, les personnels de l'Éducation se retrouvent une nouvelle fois à devoir appliquer un protocole. Dans le 1er degré, c'est donc la règle du dépistage systématique sans fermeture systématique des classes dès le premier cas. Cette procédure avait été expérimentée dans 10 départements depuis quelques mois et si elle améliore les chiffres de fermetures de classe, a-t-elle montré une véritable efficacité ?

La CGT Éduc'action a toujours eu une position très claire quant à la mise en place de mesures permettant de garder le plus possible les classes ouvertes afin de maintenir le lien pédagogique. Mais pas à n'importe quel prix. Il faut aussi garantir une sécurité maximale pour les personnels pour les élèves et leur famille.

Avec ce nouveau protocole, ce sont surtout des personnels dans le 1er degré qui se retrouvent encore seuls et parfois en difficulté à gérer ce dispositif : tensions avec les familles à qui on laisse croire que les classes ne fermeront plus et que les enseignant.es pourraient assurer un enseignement mixte distanciel/présentiel), difficulté sur le plan pédagogique puisque les élèves reviennent au compte-goutte après les résultats de leur test.

Bien sûr, la pandémie n'est pas de la responsabilité du gouvernement ou du ministère mais sa gestion oui. Nous réclamons depuis plusieurs mois un plan d'urgence pour l'École qui passe notamment par le recrutement de personnels permettant ainsi des dédoublements dans les classes, limitant le brassage des élèves. Toutes ces mesures permettraient aux personnels de travailler plus sereinement.

Parallèlement, le rapport 2021 de la Cour des Comptes pointe l'Éducation nationale et ses dépenses vues comme de véritables gabgies financières. Des préconisations, la Cour des comptes en égrène plusieurs, toutes tendant à une gestion des personnels plus souple. Quelques exemples : remplacement des enseignant.es par d'autres enseignant.es, annualisation du temps de travail…. En revanche, rien n'est dit sur le manque de moyens humains, encore moins sur les rémunérations insuffisantes des personnels qui rend par exemple le métier d'enseignant si peu attractif qu'on en arrive à trouver des petites annonces pour recruter. Mais ça, le rapport n'en fait aucune allusion et préfère s'en tenir à de vieilles recettes tendant à rationaliser les personnels.

Sur un autre sujet, lors de ce CTM, nous avons à l'ordre du jour, des arrêtés concernant l'inscription de nouveaux collèges ou écoles en REP ou REP+. Nous profitons de ces textes pour rappeler que le ministère s'était engagé à avoir une discussion sur les cartes d'éducation prioritaire et notamment sur la question des lycées et sur la question des écoles dites orphelines dont le collège de proximité n'est pas dans le réseau d'éducation prioritaire mais dont pourtant les indicateurs devraient la placer soit en éducation prioritaire ou éducation prioritaire renforcée. Pour la CGT, il serait grand temps d'avoir cette discussion avec le ministère.

Pour finir, nous aimerions avoir des précisions concernant les personnels vulnérables placés en ASA. On avait cru comprendre que ces personnels placés en ASA conservaient leur traitement en intégralité y compris s'agissant des primes, indemnités et primes liés à l'exercice (comme la prime REP par exemple). Dans notre ministère la situation semble confuse et surtout disparate selon les académies. En effet, s'agissant de la prime REP, dans l'académie de Paris, Reims ou Versailles, cette

prime est maintenue alors que dans l'académie de Lille, Lyon ou Amiens, les agents se sont vus retirés cette prime REP.

Qu'en est-il exactement du maintien de ces primes ? Y a-t-il eu une consigne ou est-ce laissé à l'appréciation des académies. Pour l'heure, la situation est assez confuse.